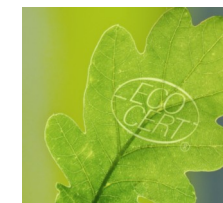


NEWSLETTER ECOCERT



A LA UNE

Le nouveau site Internet d'Ecocert est en ligne !

Poursuivant nos efforts pour mieux répondre à vos attentes, nous travaillons depuis un an à la refonte complète de notre site Internet www.ecocert.com.

[Lire la suite...](#)

A SUIVRE

Accréditation au Brésil

Ecocert Brasil vient de recevoir son accréditation pour la certification de produits selon le nouveau Règlement brésilien de l'agriculture biologique n° 10.831/03, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011.

[Lire la suite...](#)



Accréditation en Arabie Saoudite

Nous sommes heureux de vous annoncer la reconnaissance officielle d'Ecocert en Arabie Saoudite, conformément à l'article 27 - points 3 et 4 - du "Standards & Controls of Organic Farming Activity in Kingdom of Saudi Arabia".

[Lire la suite...](#)

NOUVEAUTES

Expérimentation de l'affichage environnemental en France

L'affichage environnemental sera expérimenté en France à partir de Juillet 2011.

Applicable aux produits de grande consommation, il vise à sensibiliser les consommateurs aux impacts environnementaux des produits.

[Lire la suite...](#)



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nouvelles procédures NOP

Depuis janvier 2010, l'USDA a clarifié les exigences d'application du règlement NOP par les opérateurs et les organismes de certification.

[Lire la suite...](#)

Certificats de contrôle

Modification de la demande d'émission de certificats de contrôle relative à l'importation de produits biologiques dans l'Union Européenne.

[Lire la suite...](#)



Liste des pays tiers

La Commission européenne va publier la première liste des organismes de contrôle reconnus aux fins de la certification des produits biologiques des pays tiers.

[Lire la suite...](#)

ACTIONS

La Fondation d'entreprise Ecocert

L'association française et malgache « Pachamama » a pour but de créer et de construire « un collège des métiers de la Terre » à Madagascar.

[Lire la suite...](#)

AGENDA

Février 2011

8-10 : Première Vision - Paris, France

16-19 : Biofach - Nuremberg, Allemagne

17-18 : Natural Beauty Summit - New York, USA

19-27 : Salon de l'Agriculture - Paris, France



A LA UNE

Le nouveau site Internet d'Ecocert est en ligne !

Poursuivant nos efforts pour mieux répondre à vos attentes, nous travaillons depuis un an à la refonte complète de notre site Internet www.ecocert.com.

Plus clair, mieux segmenté, enrichi de nouvelles rubriques, le site vous permettra de trouver plus facilement les informations dont vous avez besoin.

Un menu déroulant, organisé par secteur, vous mènera rapidement à tous les guides et documents liés à votre activité et à votre démarche de certification.

Une section entière est dédiée aux actualités. Régulièrement mise à jour, elle présentera toutes les nouveautés et modifications réglementaires. Vous y trouverez également le calendrier des salons et conférences où nous serons ravis de vous rencontrer.

Le site est également pour nous l'occasion de proposer une information plus régulière, sur nos activités et sur le marché, avec la Newsletter Ecocert. Nous vous invitons à vous inscrire sur le site www.ecocert.com pour recevoir ce journal d'information régulièrement par email.

Enfin, un espace « Contact » vous permet de nous adresser vos demandes de devis, de renseignement ou vos réclamations par email. Vos messages seront traités dans les meilleurs délais.

Ce site est désormais le vôtre, nous vous invitons à l'utiliser comme un outil facilitant vos démarches de certification.



[Retour](#)

www.ecocert.com



A SUIVRE

Accréditation au Brésil

Ecocert Brasil vient de recevoir son accréditation pour la certification de produits selon le nouveau Règlement brésilien de l'agriculture biologique n° 10.831/03, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011.



Cette nouvelle réglementation impose que tous les produits biologiques, locaux ou importés, soient contrôlés et certifiés conformes au Règlement brésilien par un organisme accrédité tel qu'Ecocert.

Ecocert s'appuie sur un réseau international d'inspecteurs qualifiés pour plusieurs référentiels. Vous pourrez donc faire contrôler vos produits destinés au marché brésilien en même temps que vos audits habituels (certification CE/ NOP/Brésil).

Pour plus de renseignements sur cette prestation, veuillez contacter Ecocert Brasil : ecocert@ecocert.com.br.

[Retour](#)

www.ecocert.com



A SUIVRE

Accréditation en Arabie Saoudite

Nous sommes heureux de vous annoncer la reconnaissance officielle d'Ecocert en Arabie Saoudite, conformément à l'article 27 - points 3 et 4 - du "Standards & Controls of Organic Farming Activity in Kingdom of Saudi Arabia".



Ecocert peut désormais proposer ses services de contrôle et de certification selon le Règlement saoudien de l'agriculture biologique. Ecocert est agréé sous le numéro de code "KSA – organic – 003".

Depuis le 23 mars 2009, l'Arabie Saoudite dispose de sa propre réglementation pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.

Cette réglementation a été élaborée en ligne avec le nouveau règlement européen (CE 834/2007).

Pour plus d'informations : abdelaziz.messai@ecocert.com.

[Retour](#)

www.ecocert.com



NOUVEAUTES

Expérimentation de l'affichage environnemental en France

L'affichage environnemental sera expérimenté en France à partir de Juillet 2011. Il vise à sensibiliser les consommateurs aux impacts environnementaux des produits de grande consommation.



Il prendra en compte obligatoirement le critère du carbone, ainsi que d'autres indicateurs comme l'eutrophisation et la consommation d'eau. Ces indicateurs sont actuellement en cours d'harmonisation pour chaque catégorie de produits sur la plateforme ADEME/AFNOR.

A long terme, tous les produits devront répondre à ces exigences pour accéder au marché européen. Les consommateurs disposeront d'une information environnementale sûre pour guider leurs achats.

Très impliqué dans cette nouvelle démarche, Ecocert Environnement suit l'avancée de la norme ISO 14025 depuis 2008 et sera en mesure de proposer une prestation de qualité dès le début de la phase d'expérimentation, en juillet 2011.

Les auditeurs d'Ecocert seront formés pour collecter les données nécessaires aux analyses de cycle de vie et garantir ainsi les données affichées sur les produits de consommation.

[Retour](#)



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nouvelles procédures NOP

Depuis janvier 2010, l'USDA a clarifié les exigences d'application du règlement NOP par les opérateurs et les organismes de certification.



Dans ce cadre, Ecocert a pu préciser ses procédures et former ses inspecteurs et chargés de certification. Ecocert répond ainsi aux nouvelles exigences de l'USDA, et peut continuer d'offrir à ses clients un service de qualité pour l'accès au marché américain.

Nous vous transmettrons bien entendu le détail de ces évolutions très prochainement.

[Retour](#)

www.ecocert.com



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Certificats de contrôle

Modification de la demande d'émission de certificats de contrôle relative à l'importation de produits biologiques dans l'Union Européenne.



Lors de la demande d'émission des certificats de contrôle pour l'expédition vers l'Union Européenne des produits biologiques conditionnés et étiquetés, il est désormais obligatoire d'envoyer une **copie** de l'étiquette apposée sur les colis.

Cette copie doit correspondre aux indications mentionnées sur les documents commerciaux (facture commerciale et document de transport (Lettre de transport aérien (LTA)/ connaissance maritime (B/L)).

Les documents habituels restent obligatoires : copies de la facture commerciale, document de transport, et copie de l'autorisation d'importation de l'importateur.

[Retour](#)



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Liste des pays tiers

La Commission européenne va publier la première liste des organismes de contrôle reconnus aux fins de la certification des produits biologiques des pays tiers.

Selon les Articles 32 et 33, la réglementation européenne n°834/2007 offre trois possibilités pour importer des produits biologiques des pays tiers vers l'Union Européenne :

- « Produits conformes » : La production, la transformation et les procédures de contrôle doivent être totalement conformes au Règlement et à ses règles d'applications établies dans le règlement (CE) 889/2008.
- « Produits présentant des garanties équivalentes » provenant de pays tiers, dont les mesures de contrôle sont reconnues par l'Union Européenne comme garantissant une efficacité équivalente.
- « Produits présentant des garanties équivalentes » qui ne sont pas importés de pays tiers reconnu par la Commission Européenne. L'évaluation de l'équivalence est basée sur les lignes directrices CAC/GL 32 du *Codex Alimentarius*.

Pour les cas 1 et 3 la Commission doit publier la première liste des organismes de contrôle reconnus aux fins de la certification des produits biologiques au printemps 2011. Ecocert sera répertorié sur la deuxième liste, à paraître avant le 01/01/13.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2013, **l'accès au marché européen** des produits biologiques importés de pays tiers **reste possible** suivant les deux cas déjà existants :

- **Liste positive des pays tiers** : accès pour les produits biologiques originaires de pays inscrits sur la liste positive des pays tiers (dont les règles de production et les mesures de contrôles sont agréées comme équivalentes par la Commission Européenne).
- **Disposition transitoire** pour les produits biologiques non originaires de pays inscrits sur la liste positive des pays tiers : pour tous ces produits biologiques, les Etats membres peuvent accorder des autorisations d'importation. Ces autorisations ne seront plus accordées à partir du 1^{er} janvier 2013.

Tous les opérateurs certifiés par ECOCERT peuvent donc continuer de commercialiser leurs produits biologiques dans l'Union Européenne.

[Retour](#)



ACTIONS

La Fondation d'entreprise Ecocert



La Fondation d'entreprise Ecocert, créée en avril 2010, soutient l'association française et malgache « Pachamama » a pour but de créer et de construire « un collège des métiers de la Terre » à Madagascar. Cette initiative permettra de former les adultes et les enfants déscolarisés pour les accompagner dans le développement d'une agriculture raisonnée et responsable.

L'association PACHAMAMA "Les Piliers de la Terre" souhaite créer, dans le Sud-Est de MADAGASCAR, un "Centre de Formation aux Métiers de la Terre".



Il s'agit de développer une structure destinée à former des jeunes malgaches à une agriculture durable, plus respectueuse de l'environnement et valorisant mieux les ressources naturelles.

Pour sortir d'une économie de subsistance, le Centre développera également d'autres filières pour permettre des débouchés plus larges sur des métiers de l'environnement, de l'éco-tourisme, de l'hôtellerie ou de la restauration, avec une sensibilisation permanente à la préservation de la biodiversité.

En plus d'une formation agro-environnementale, le centre sensibilisera différents acteurs locaux pour permettre la mise en œuvre d'un véritable programme de développement local associant agriculture, éco-tourisme et environnement.

[Retour](#)

www.ecocert.com